

Dijon, le 5 juin 2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

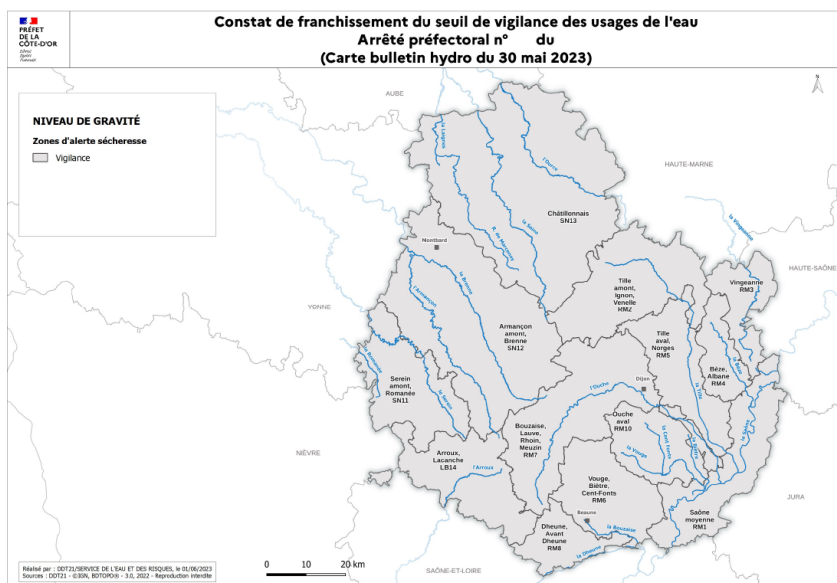
Le préfet place le département de la Côte-d'Or en situation de vigilance -sécheresse La population est invitée à économiser l'eau

Après un hiver et un printemps très secs, la situation de la ressource en eau reste préoccupante dans notre pays. La Côte d'Or n'échappe pas à cette situation. C'est pourquoi, Franck ROBINE, préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté, préfet de la Côte d'Or a réuni le 2 juin 2023 le comité ressource en eau, instance de concertation sur la gestion de l'eau en période de sécheresse.

Le temps sec, chaud et venteux ainsi que l'absence de précipitation depuis quinze jours ont impacté les débits des cours d'eau justifiant ainsi de placer l'ensemble du département en vigilance.

Dans ce contexte, le préfet de la Côte-d'Or a signé un arrêté préfectoral de constat de franchissement de seuils applicable à partir du mardi 6 juin 2023.

Constat de franchissement du seuil de vigilance des usages de l'eau
Arrêté préfectoral n° du
(Carte bulletin hydro du 30 mai 2023)



Le franchissement du seuil de vigilance, premier seuil de gravité de la sécheresse, conduit à des actions de sensibilisation et de communication, sans mesures de restriction.

Le préfet et les services de l'État restent vigilants sur cette situation de la sécheresse. Le manque d'eau est de plus en plus perceptible sur notre territoire, année après année. C'est pourquoi l'ensemble des usagers, qu'ils soient particuliers, industriels, agriculteurs, collectivités, sont invités à faire preuve de sobriété dans leurs consommations et à rechercher des pratiques adaptées à ce nouveau contexte.

Le préfet appelle l'ensemble des acteurs à sensibiliser et à communiquer le plus largement possible en faveur des économies d'eau.

L'arrêté préfectoral, la carte ainsi que des plaquettes d'information sont disponibles sur le site internet des services de l'État à l'adresse suivante :


Par ailleurs, le site internet national Propluvia présente les niveaux de gravité constatés par les préfets sur le territoire de la France métropolitaine et de la Corse à partir des données, fournies à titre indicatif, par les services départementaux de l'État. Il est accessible avec le lien suivant : <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp>

Préfecture de la région Bourgogne-Franche-Comté,
Préfecture de la Côte-d'Or

Tél : 03 80 44 64 05 / 64 44 / 64 04
53, rue de la Préfecture
21 000 DIJON

www.cote-dor.gouv.fr
www.prefectures-regions.gouv.fr/bourgogne-franche-comte

Service régional et départemental de la
communication interministérielle

 @Prefet21_BFC
 @Prefet21.BFC

Même quand il pleut,
les réserves en eau
restent

FRAGILES

dans le département
de la **Côte-d'Or**

La **vulnérabilité de la ressource en eau en Côte-d'Or**, du fait de sa position en tête de 3 bassins versants (Saône, Seine, Loire) conduit fréquemment en période de sécheresse à la prise de **mesures de restrictions**. Celles-ci ont pour **objectif de préserver les usages prioritaires** dont l'alimentation en eau potable.

L'hiver a présenté un déficit pluviométrique qui n'a pas permis aux nappes souterraines de revenir à leur niveau normal de début de printemps. Compte tenu du temps sec et des températures élevées, la **situation demeure préoccupante** dans les cours d'eau du département et les événements orageux ne sont pas de nature à améliorer la situation durablement.

**Soyons tous citoyens,
économisons l'eau**

ECONOMISER L'EAU, c'est protéger la ressource mais aussi réduire ses dépenses !

À LA MAISON



Ne faites pas tourner les **lave-linge**
ou les **lave-vaisselle** à moitié vides



Ne laissez pas couler l'eau
en **permanence** pendant la toilette



Préférez les **douches** aux bains : Un
bain consomme 5x plus d'eau



Installez des appareils qui réduisent
la consommation d'eau
Une chasse d'eau économique
consomme 2x moins d'eau



L'eau de lavage des légumes peut
utilement avoir un deuxième usage
pour l'arrosage des plantes

La chasse aux fuites

Pour lutter contre les fuites, surveillez
votre consommation d'eau au compteur

20%

Les fuites représentent 20% de la
consommation d'un foyer



Un robinet ou une chasse d'eau qui
fuit = **des centaines de m³ par an**

AU JARDIN



1 binage = 2 arrosages



Le paillage protège du froid mais
aussi des fortes chaleurs et conserve
mieux l'humidité du sol



Arrosez tard le soir,
l'évaporation sera réduite



Utilisez plutôt un arrosoir qu'un
tuyau d'arrosage



Utilisez des techniques économes :
goutte-à-goutte...



Réglez correctement vos appareils
d'arrosage automatique



Recueillez l'eau de pluie
pour arroser



Faites plutôt 2-3 arrosages copieux
par semaine que des petits
arrosages quotidiens

Tenez compte de la pluie prévue
ou tombée

N'arrosez pas les pelouses qui
reverdiront très bien au retour
des pluies

sur une idée originale de la préfecture du Morbihan



Prefet21.BFC



www.cote-dor.gouv.fr



@Prefet21_BFC